

4^e rencontre des élus du territoire

ACTES DE LA JOURNÉE
DU 25 SEPTEMBRE 2014

Quel(s) Parc(s) naturel(s) ? Pour quelles actions ?



Parc naturel
transfrontalier
du Hainaut



En juin 2006 à Château L'Abbaye, la rencontre des élus du Parc naturel transfrontalier portait sur « **le paysage** »



En 2008, la deuxième rencontre était organisée à Fresnes-sur-Escaut. Elle avait pour thème « **le patrimoine minier et sa reconversion** »



Daniel Mio et Charles Picq, alors présidents des Parcs naturels ont accueilli Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Françoise Erneux, présidente de la Fédération des Parcs wallons, Luc Coppin, président du Syndicat des communes intéressées, et Daniel Werstrade, élu de la commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut lors de la deuxième édition des rencontres transfrontalières.



C'est en 2011, à Saint-Amand-les-Eaux, que se sont rencontrés les élus du transfrontalier. Avec une question au centre des débats : « **le transfrontalier est-il en plus ?** »



La rencontre 2014 est placée sous le signe de l'avenir : « Quel(s) Parc(s) naturel(s) ? Pour quelles actions ? »



Rudy Demotte, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait participé à cette rencontre.



Alain Quintart, secrétaire de la Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut interrogeant ses homologues sur les missions transfrontalières.

4^e rencontre des élus du territoire

ACTES DE LA JOURNÉE
DU 25 SEPTEMBRE 2014

Quel(s) Parc(s) naturel(s) ? Pour quelles actions ?

Le 25 septembre 2014, une cinquantaine de personnes, élus et techniciens français et wallons, se sont retrouvés à la Maison de village de Wasnes-Audemez-Briffœil à Péruwelz pour débattre et échanger autour de la question de l'avenir du **Parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH)**.

L'aventure du transfrontalier ne date pas d'hier. En 1983, la Région wallonne et la Région Nord Pas-de-Calais signent un protocole d'accord pour la création d'un Parc naturel supra-frontalier dans les plaines de la Scarpe et de l'Escaut. Objectif : valoriser les richesses naturelles et culturelles et préserver le caractère rural de ce territoire singulier, soumis à une forte pression urbaine.

Depuis près de 20 ans, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique) travaillent ensemble au sein du PNTH. Ils mènent conjointement de nombreuses actions au bénéfice de la nature et des habitants.

Leur collaboration, qui reçoit le soutien des programmes européens (notamment Interreg), leur permet de développer des projets visant, entre autres, à maintenir un tissu socio-économique rural dynamique et performant, soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, accompagner les projets d'aménagement durable, préserver la ressource en eau, enrichir le cadre de vie et les paysages, sensibiliser les habitants...

La coopération entre Français et Wallons jouit d'une base solide mais il s'agit aujourd'hui, alors que de nouvelles opportunités s'ouvrent avec la programmation européenne Interreg V (à partir de 2015), de s'interroger : comment continuer l'aventure transfrontalière ? Quels sont les chemins possibles ?

Au cours des dernières années, les deux Parcs naturels ont engagé cette réflexion sur leur gouvernance, avec la volonté de marquer plus encore le territoire comme partagé et l'idée de mutualiser leurs actions. Voilà tout l'enjeu, le sujet d'interpellation de cette quatrième rencontre : « Quel(s) Parc(s) naturel(s), pour quelles actions ? »

En début de séance, les participants ont été consultés, invités à répondre à un questionnaire portant sur les domaines qui leur semblent pertinents en matière de coopération transfrontalière, les domaines dans lesquels le PNTH doit s'investir en priorité ou encore les problématiques auxquelles le territoire va devoir faire face dans les années à venir.

Après le forum des actions déjà engagées au sein du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, l'après-midi s'est articulée autour de trois temps forts : la présentation du PNTH, l'état d'avancement de la gouvernance, l'analyse des résultats de la consultation.



UN PARC TRANSFRONTALIER, DES ACTIONS COMMUNES...

QUELQUES EXEMPLES :



Des formations pour gérer et entretenir son verger

Apprendre à tailler ses arbres fruitiers, découvrir les techniques de greffage, visiter le verger conservatoire de Fresnes-sur-Escaut ou celui, transfrontalier, de Rongy... Depuis six ans, le PNTH propose aux habitants du territoire, en France et en Belgique, des formations gratuites à la gestion et à l'entretien des vergers de basses, hautes tiges et palissées. C'est une des opérations exemplaires du transfrontalier. De part et d'autre de la frontière, les préoccupations sont les mêmes.



Planter et restaurer les saules têtards

En France comme en Belgique, le saule têtard ponctue les paysages. Il joue un rôle fondamental dans le drainage des sols, le maintien des berges des cours d'eau... Refuge pour la biodiversité, il constitue également une ressource économique et énergétique intéressante puisque les produits de sa taille peuvent être valorisés en bois et en plaquettes de chauffage. Le PNTH conseille les habitants et les exploitants agricoles sur la restauration et la taille de leurs arbres et encourage la plantation de jeunes arbres en distribuant, chaque année, plusieurs centaines de perches de saule.



Le développement d'une filière bois-énergie

Le Parc naturel des plaines de l'Escaut s'est doté en 2008 d'une chaudière à plaquettes (bois déchiqueté) pour chauffer la maison du Parc, afin de valoriser les tailles des saules têtards, nombreux sur le territoire du PNTH, mais aussi de participer à la gestion du paysage et au maintien du patrimoine naturel. Une filière locale d'approvisionnement a été créée pour développer le bois-énergie, de part et d'autre de la frontière.

Un réseau d'éco-jardiniers



Particuliers, écoles, associations, entreprises : le PNTH propose à tous ceux qui possèdent un jardin géré naturellement (sans pesticides) de devenir des éco-jardiniers, d'échanger leurs trucs et astuces de jardinier et de partager des moments conviviaux (visites de jardins, ateliers, formations, trocs de plantes...). Les jardins privés, mis côte à côte, représentent des surfaces considérables et constituent des corridors pour la faune et la flore sauvages leur offrant nourriture, abri, espaces de nidification et lieux de passage. Les éco-jardiniers s'engagent en signant une charte. Celle-ci qui a pour objectifs : la protection des milieux et la sauvegarde de la biodiversité grâce à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, la restauration de la trame écologique sur le territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, la mise en place d'un réseau dynamique d'éco-jardiniers. Initiée en Belgique, cette opération rassemble plus de 100 éco-jardiniers belges et français.

La valorisation des produits locaux

« Les fins gourmets de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut », ce sont des restaurateurs, des traiteurs, des représentants d'écoles hôtelières, des consommateurs du territoire qui, chaque année en septembre, récompensent les bons produits de chez nous. Ces produits doivent répondre à certains critères comme d'être fabriqués par de petites entreprises du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, valorisant la main d'œuvre familiale et utilisant au maximum les matières premières locales.





La trame verte et bleue

Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut a mené une

analyse cartographique sur 16 communes et villages français et belges situés le long de l'Escaut, qui a permis d'établir un diagnostic et des préconisations d'aménagement. Cette analyse a mis en évidence les arbres isolés, les alignements d'arbres, les prairies pâturées, les haies, les anciens édifices militaires... Les corridors écologiques ne connaissent pas de frontières ! Des portiers à connaissance à l'attention des communes et des villages ont été réalisés, ainsi que des fiches sur des espèces présentant un intérêt pour la biodiversité (Murin des marais, anguille, Martin pêcheur...). Cette opération est aussi l'occasion de discuter avec les habitants et de voir comment la notion de trame verte et bleue est appréhendée, comprise. Car au-delà de la protection de la biodiversité, les corridors écologiques participent également de la qualité et du cadre de vie.

Plus de 1000 km d'itinéraires de randonnée



Le PNTH travaille depuis toujours sur l'inscription et le balisage des boucles de randonnée avec le Département du Nord, côté français,

et l'IDETA*, côté belge. Il existe aujourd'hui plus de 1000 km d'itinéraires de randonnée en transfrontalier. Des cartes de randonnées pédestres et de randonnées cyclo et VTT, présentant l'offre ainsi que les points d'intérêt (arbres et paysages remarquables, petits musées, éléments du patrimoine, lieux d'observation des oiseaux...), ont été réalisées. Une carte des boucles équestres a également été conçue en partenariat avec le Pays de Pévèle à la demande des meneurs d'attelage, comportant une charte de bonne conduite du cavalier et du meneur d'attelage et répertoriant haltes équestres, hébergements accessibles aux cavaliers et à leurs chevaux... de part et d'autre de la frontière.

*Intercommunale de Développement Économique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes

Des aventures artistiques partagées

Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut a réalisé un état des lieux participatif de la vie culturelle et recensé tout ce qui existait, sur son territoire, en matière de lecture publique,



spectacle vivant, arts plastiques, etc. Le constat est là : l'offre culturelle est dense mais peu de projets artistiques proposent une médiation entre

patrimoine et habitants du territoire. Face à ce constat, le PNTH a lancé un « appel à projets » permettant d'accompagner les porteurs de projets (associations, communes, citoyens...), travaillant en lien avec les habitants et valorisant les patrimoines et ressources du territoire. Ce sont les « aventures artistiques », qui s'appuient à la fois sur les compétences et savoir-faire des acteurs culturels locaux et la capacité de médiation du PNTH.



La préservation des arbres remarquables

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a réalisé

en 1998 un inventaire des arbres remarquables de son territoire, inventaire mis à jour et enrichi en 2013. De son côté, la Région wallonne a répertorié les arbres et haies remarquables de l'ensemble de son territoire, auquel appartient le Parc naturel des plaines de l'Escaut. Ces arbres sont remarquables en raison de leur grand âge, de leur taille, de leur forme particulière, de la rareté de leur essence ou parce que des souvenirs historiques ou des légendes leur sont attachés... Tilleul argenté de la Cité Taffin à Vieux-Condé, chêne de la Croix celtique de la bataille de Fontenoy à Antoing, marronnier de la Chapelle Saint-Roch à Harchies, peuplier repère à Bellaing... Le PNTH a édité un guide qui permet de les découvrir.



L'observatoire photographique transfrontalier des paysages

Créé par le PNTH, l'observatoire photographique transfrontalier des paysages est un outil d'approche et de suivi de l'évolution des paysages grâce à la photographie, par la comparaison de clichés de lieux identiques à des intervalles de temps différents. Destiné à tous, cet outil invite à la connaissance des paysages du territoire, à l'observation de leurs changements, au recueil d'informations et à la prise de conscience des évolutions paysagères des deux côtés de la frontière.

LE PARC NATUREL TRANSFRONTALIER AUJOURD'HUI

Paroles de présidents



« L'enjeu du Parc naturel transfrontalier est important. Est-il bien compris des élus ? C'est une question que nous devons nous poser. Nous sommes à un moment charnière où vont se préparer les nouveaux programmes européens. Ce temps d'échanges particulier est essentiel, entre nous Wallons et nos amis français. »

Pierre Wacquier, président du Parc naturel des plaines de l'Escaut.

« Nous attendons beaucoup de ces rencontres transfrontalières. Nous avons nos vies, nos parcours, nous sommes amenés à nous voir, à travailler ensemble. On se rend compte qu'à travers nos différentes expériences, on s'enrichit. Aujourd'hui, nous sommes là pour savoir comment continuer à aller de l'avant et continuer à donner vie à cette coopération transfrontalière. »

Erick Charton, président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Quelques repères historiques...



Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a été créé en 1968. C'est le plus ancien de France. Il aura bientôt 50 ans.



Le Parc des plaines de l'Escaut a vu le jour en 1996 mais la coopération transfrontalière existait déjà auparavant à travers l'intercommunale IDETA* et les programmes Interreg.

* Intercommunale de Développement Économique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes

2006

renforcement de la gouvernance partagée, volonté affichée de travailler ensemble, avec une série de concrétisations : les fêtes de Parc transfrontalières, les rencontres des élus, le pilotage politique par un

« bureau transfrontalier » sans véritable structure mais avec un « fonctionnement volontariste ».



2012-2014

le Parc transfrontalier du Hainaut engage, avec le soutien de l'Europe (programme Interreg IV), un projet « Vers une nouvelle gouvernance du Parc naturel transfrontalier du Hainaut ». L'objectif est d'étudier la faisabilité de la coopération transfrontalière par la mise en place d'une nouvelle organisation technique et politique et de l'étude opérationnelle d'un organe de gouvernance ou d'une structure juridique, administrative et politique portant la dynamique commune des deux Parcs. Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et le Parc naturel des plaines de l'Escaut, rassemblés au sein du Parc

naturel transfrontalier du Hainaut, sont depuis 2013 certifiés « Transboundary Parks » et intègrent à ce titre le réseau européen de parcs transfrontaliers, nommé TransParcNet.



Transboundary Parks
EUROPARC



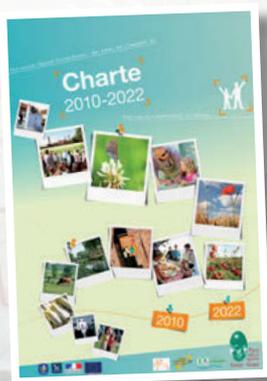
Des caractéristiques partagées

Notre territoire présente des caractéristiques partagées : un héritage riche lié à l'exploitation du sous-sol, des zones humides, des prairies, des canaux, des rivières qui le traversent ou font frontière, des zones boisées, le côté rural et la densité de population importante, le bassin de vie, la culture commune... Des phénomènes, des problèmes communs qui légitiment la coopération transfrontalière.

Les mêmes missions

Les Parcs naturels français et wallons travaillent tous deux à la protection des milieux et des ressources naturelles, à la planification territoriale, urbaine et paysagère, au développement économique local et durable, ainsi qu'à l'éducation, à la sensibilisation et à l'accueil du public.

Un objectif 2022 commun



Le projet de territoire transfrontalier repose, côté français, sur la Charte 2010-2022 et, côté belge, sur le plan de gestion du territoire 2013-2022.

La structuration politique actuelle du PNTH

Le **Bureau transfrontalier** s'appuie sur les bureaux du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (deux conseillers régionaux, deux conseillers généraux, deux conseillers communautaires, deux conseillers communaux) et du syndicat des communes intéressées (neuf élus communaux) du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et sur la commission de gestion du Parc naturel des plaines de l'Escaut (12 élus ou représentants associatifs).

Juridiquement, les deux Parcs sont structurés différemment mais, dans la réalité, leurs équipes travaillent ensemble au quotidien et leurs élus se rencontrent régulièrement.

Quelles difficultés et quels bénéfices de la coopération transfrontalière ?

Les difficultés sont liées aux différences de structures, aux disparités entre les cadres réglementaires français et wallons, au financement des actions, à la complexité à mettre en place des actions, aux priorités nationales, à l'implication des partenaires ou encore à la lisibilité du Parc.

Une même cible : les habitants

Les bénéfices résident quant à eux dans la prise en compte de la cohérence du territoire, la mutualisation des moyens, le rassemblement des forces, l'enrichissement à partir des échanges de pratiques, la contribution à l'intégration européenne.



OBJECTIF 2022 : QUELS FUTURS POSSIBLES ?

La structuration juridique, un moyen pas une fin

La création d'une structure juridique n'est pas une finalité mais un moyen pour :

- déployer les actions avec efficacité, en mutualisant et économisant les ressources des deux parcs actuels,
- gérer en cohérence un territoire commun, au-delà de la frontière,
- pérenniser et formaliser une coopération ancienne, aujourd'hui soumise aux aléas budgétaires,
- faciliter la réception de fonds européens grâce à l'existence d'un territoire transfrontalier intégré,
- contribuer à la solidité de l'intégration européenne en tissant des liens à travers des frontières, grâce à des projets concrets.

Pourquoi se poser cette question maintenant ?

Sur le plan juridique, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne offrent de nouvelles opportunités avec la création d'outils (GECT, GEC...) de gouvernance transfrontalière. Il s'agit également de s'adapter aux contextes nationaux et régionaux actuels, notamment avec les restrictions budgétaires et la recomposition du panorama de structures territoriales, et au niveau local d'approfondir la manière de travailler ensemble en transfrontalier. Mais si l'on va plus loin, ne risque-t-on pas d'être handicapé par l'absence d'une structure juridique propre ?

Doté d'une structure juridique, le PNTH pourrait en effet employer du personnel, avoir un budget propre, gérer des fonds européens, lancer des marchés publics, posséder des biens... et faire des économies d'échelle par la mutualisation des moyens financiers, humains, matériels des deux Parcs.



Un voyage d'étude d'élus et de techniciens du PNTH a été organisé en 2013 dans des parcs transfrontaliers allemands et néerlandais.



Le TransParcNet Meeting, séminaire de plusieurs jours rassemblant des experts de la question transfrontalière dans des espèces naturelles a eu lieu à Saint-Amand-Les-Eaux en juin 2014.

Plusieurs hypothèses pour l'avenir

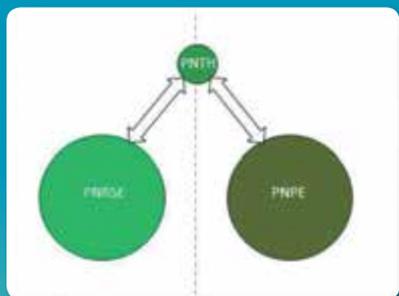
La recherche d'outils juridiques (Groupement d'intérêt public, Groupement européen de coopération transfrontalière, Groupement local de coopération transfrontalière, association loi de 1901, association internationale sans but lucratif, groupement euro-régional de coopération transfrontalière), ainsi que le regard porté en Europe sur des cas de figure existants, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas, et 25 années de vécu en matière de coopération transfrontalière permettent d'envisager plusieurs scénarii.

Rappel de la situation existante

Les Parcs français et wallons sont deux structures juridiques indépendantes, deux organes distincts qui collaborent ensemble, sans structure juridique, et sont organisés de manière informelle.

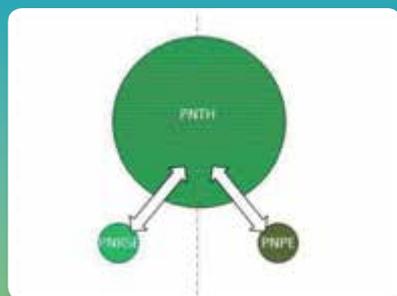
SCÉNARIO 1

Un Parc naturel transfrontalier qui agit en tant que structure de coordination et de codécision, doté d'une cellule d'ingénierie et piloté par une assemblée d'élus. Ce scénario présente l'avantage d'une structure officielle où les deux Parcs se trouvent formellement mais a pour inconvénient ses trois pilotages, ses trois entités, avec leurs trois noms différents.



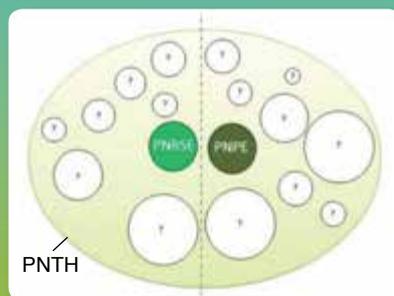
SCÉNARIO 2

Un Parc naturel transfrontalier déployant l'ensemble des actions de ses membres. Deux petites sphères (le Parc naturel régional Scarpe-Escout et le Parc naturel des plaines de l'Escaut) et une grosse sphère (le PNTH) composent ce scénario. Une assemblée d'élus délibérerait sur tous les domaines des Parcs naturels. L'ensemble de l'équipe serait embauchée par le Parc transfrontalier et une seule appellation serait utilisée. L'avantage : il n'existe qu'un seul Parc en pratique, le seul à déployer des actions sur le territoire. La faisabilité de cette structuration est encore à préciser d'un point de vue juridique.



SCÉNARIO 3

Ce scénario propose une vision différente. On retrouve ici deux entités (le Parc naturel régional Scarpe-Escout et le Parc naturel des plaines de l'Escaut) mais on parle davantage de territoire, d'interaction forte de tous les partenaires, de tous les acteurs. Les élus des structures du territoire seraient rassemblés pour se concerter sur les actions à mettre en place sur l'espace transfrontalier et une cellule d'ingénierie animerait le projet de territoire avec un ensemble de partenaires. Le rôle du PNTH : animateur transfrontalier. Les structures ayant les compétences sont directement incluses au projet de territoire, avec un fort engagement de chacun. Ce scénario peut paraître compliqué et difficile à mettre en œuvre sur le territoire mais correspond à l'esprit des parcs naturels.



Michel Lefebvre, maire de Millonfosse



« Il y a une recherche d'évolution. Un travail formidable a été fait et je voudrais remercier ceux qui ont fait ce travail. Nous avons des éléments pour nous exprimer. Chaque proposition a ses

avantages et ses inconvénients. Dans un souci de simplification, le scénario 2 me paraît le plus porteur de projets communs. On perd les deux appellations, on a une communication commune et je pense que c'est important. Je n'envisage pas le scénario 3 pour son côté "usine à gaz". Ça me paraît revenir en arrière d'un souhait de simplification. »

Michel Birot, adjoint au maire de Rieulay



« Deux questions me préoccupent : quelle conception du nouveau Parc transfrontalier pour que la Charte aboutisse ? Quelle identité et quelle lisibilité pour les habitants de part et d'autre de la frontière ? Une identité commune me

paraîtrait intéressante. »

Luc Coppin, délégué de la commune de Fresnes-sur-Escout, président du Syndicat des communes intéressées du Parc naturel régional Scarpe-Escout



« La réunion d'aujourd'hui a deux buts : réfléchir et donner des indications pour continuer à travailler sur les scénarios. En ce qui me concerne, j'élimine le scénario 1 qui ne me semble pas constructif. La structuration que l'on

souhaite, c'est pour obtenir des moyens. Le deuxième scénario me paraît bien mais j'ai un faible pour le troisième. On parle d'un territoire qui regroupe des acteurs et qui a pour intérêt de favoriser les initiatives, les ouvertures entre les structures. C'est un scénario très participatif, très prospectif, très coopératif mais aussi très compliqué et difficile à mettre en œuvre en matière de cohérence d'organisation. C'est un scénario qui a de l'avenir mais qui demande une vision politique extrêmement claire. »

Paul De Bom, conseiller communal à Péruwelz



« Je trouve qu'on a une décision importante à prendre. En ce qui me concerne, quand j'ai une décision importante à prendre, je la mesure d'abord en termes de risques et de réversibilité. Ce sont des

critères d'entrée qui doivent nous guider dans notre choix. La première solution me paraît la plus indiquée parce qu'elle est aujourd'hui en partie opérationnelle. Je suis partisan de cette solution en structurant juridiquement le parc transfrontalier, surtout si les financements européens sont plus faciles à obtenir de cette façon, tout en gardant les deux autres structures. Rien n'empêche à l'avenir de faire grandir la cellule transfrontalière et de réduire les deux autres structures au fur et à mesure. »

Raymond Zingraff, élu communautaire, représentant Valenciennes Métropole au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout



« Je vois dans le deuxième scénario un risque d'affaiblissement des deux structures dans les territoires concernés, un appauvrissement par rapport notamment à l'environnement dans lequel on se situe, les

acteurs, les financeurs, les réseaux de Parcs... Est-ce que demain, dans un tel scénario, chacune des deux structures restantes aura suffisamment de poids dans ses missions, sur son territoire ? Le troisième scénario me fait penser à une goutte de sang avec des leucocytes et des lymphocytes. D'un côté, on a des Parcs avec une légitimité de missions. De l'autre, on a des compétences d'aménagement. Ne risque-t-on pas une anémie ? Qui va prendre le dessus ? Celui qui a la compétence ou celui qui a la mission ? Pourquoi ne pas imaginer un GECT entre organismes qui ont les compétences ? J'ai l'impression qu'il va falloir faire un amalgame des deux tout en étant très prudent et vigilant par rapport à l'avenir. »

... À SUIVRE AU COURS DE L'ANNÉE 2015

[LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE, À VOTRE AVIS... LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

37 PERSONNES (DONT 86% ÉLUS) ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE.

D'une manière générale, quels sont les domaines dans lesquels vous pensez qu'une coopération transfrontalière est certainement pertinente dans notre territoire ?

Sur les différentes propositions (biodiversité et espaces naturels, gestion de l'eau, aménagement du territoire, urbanisme et paysage, éducation et sensibilisation au territoire, mobilisation des habitants — écocitoyenneté, médiation culturelle..., économie locale et rurale, valorisation du territoire, filières énergétiques), quatre ressortent nettement comme étant pertinents en matière de coopération transfrontalière : **la biodiversité et les espaces naturels, l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau, la valorisation du territoire.**

Corinne Billouez, Fondation rurale de Wallonie, membre du conseil d'administration du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :



« Les thématiques de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation sont pour moi des thématiques transversales, qui devraient s'appliquer à toutes les autres thématiques. Si on veut gagner le pari de la biodiversité, il faut sensibiliser et mobiliser les habitants. »

Didier Cousin, président du Conseil de développement de la Porte du Hainaut :



« Je porte la voix modeste de la société civile. Le diagnostic qu'on fait au niveau du territoire, plus côté français que côté wallon que je connais moins bien, c'est la perte d'attractivité, le risque de voir partir nos jeunes vers d'autres contrées. Quand je parle d'attractivité du territoire, j'y mets tout dedans : le tourisme, les services à la population, la formation scolaire, la professionnalisation... C'est un sujet large mais essentiel. »

Quels sont les domaines dans lesquels le Parc naturel transfrontalier devrait s'investir en priorité dans les prochaines années ?

Sur les différentes propositions (biodiversité et espaces naturels, gestion de l'eau, aménagement du territoire, urbanisme et paysage, éducation et sensibilisation au territoire, mobilisation des habitants — écocitoyenneté, médiation culturelle..., économie locale et rurale, valorisation du territoire, filières énergétiques), les quatre priorités qui apparaissent sont également : **la biodiversité et les espaces naturels, l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau, la valorisation du territoire.**



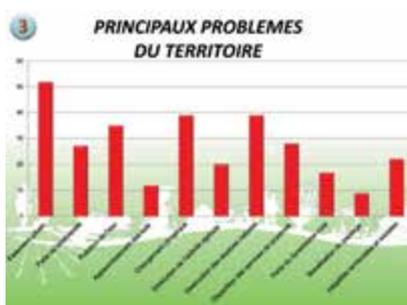
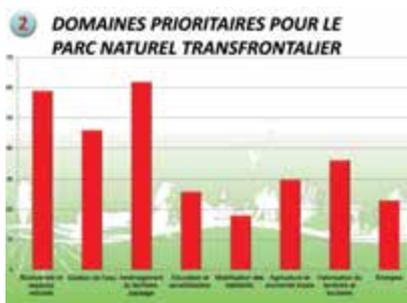
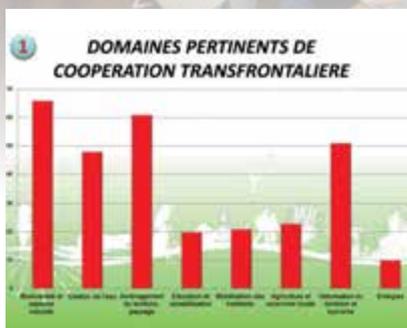


Selon vous, quelles sont les principales problématiques auxquelles notre territoire devra faire face dans les années à venir ?

Quatre choix étaient possibles parmi les enjeux suivants : étalement urbain, perte de biodiversité, pollution de l'eau, pollution et appauvrissement des sols, changement climatique, diminution de l'activité agricole, destruction des espaces naturels, disparition des services et des commerces de proximité, perte de l'identité et du dynamisme rural, banalisation du paysage, inégalités territoriales et sociales.

L'étalement urbain arrive en tête des préoccupations, suivi de la perte de biodiversité, du changement climatique, de la pollution de l'eau, de la destruction des espaces naturels, de la perte des services et commerces de proximité

Les Wallons semblent plus inquiets que les Français, pour ce qui est de l'étalement urbain. A l'inverse, les Français semblent davantage se soucier de la destruction des espaces naturels.



Pierre Wacquier, président du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :



« On est dans le ressenti à travers ce genre de questionnaires. La notion de ruralité est différente en France et chez nous. La perception de cette ruralité s'exprime chez nous avec une crainte de l'étalement urbain. »

Erick Charton, président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut :



« On vit les mêmes choses, peut-être à des stades différents, peut-être avec des contextes différents et à des temps différents, mais c'est la même chose. »

Bientôt une nouvelle programmation Interreg ! Quels projets transfrontaliers souhaiteriez-vous proposer pour votre territoire ?

Les résultats de cette question ne sont pas significatifs. Cependant, quatre thématiques différentes de celles abordées dans les questions précédentes apparaissent : le tourisme, l'énergie, les services, la proximité et enfin les transports et la mobilité.

EN CONCLUSION

Pierre Wacquier, président du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

« L'essence même de notre débat était le *quid* de la structure à venir. Nous avons essayé de comparer nos différences, nos divergences, de mutualiser nos convergences. On se situe entre deux tendances. La première est au pragmatisme, faisable à moyen et court terme, qui permettrait de garder toute une série de faisabilités financières et budgétaires (le scénario 1). De l'autre côté, il y a une forme de transition de gestion publique, de proximité où les habitants et certaines collectivités locales ou associations doivent absolument être intégrés (le modèle 3). »

Erick Charton, président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut :

« Cette rencontre est très importante. Ce qui est sûr c'est qu'on a besoin de séances comme aujourd'hui pour savoir où on en est. On a besoin de poser les éléments sur la table, de faire une synthèse, d'essayer d'être au plus près de ce qui a été dit, pour reprendre les travaux et savoir finalement ce que l'on va proposer. »

Pierre Wacquier, président du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

« On se rend compte que ça interpelle, tant du côté français que du côté wallon. Il y a un intérêt marqué, qui conforte la méthodologie qui est la nôtre. Nous avons eu une réflexion de qualité et allons poursuivre, peut-être avec un Interreg V qui pourrait continuer cette réflexion. Du côté français, il faudra intégrer et digérer la réforme des collectivités territoriales. Il est absolument indispensable de tenir compte de nos partenaires et de vos partenaires. Du côté wallon, l'imprégnation des Parcs par les élus comme les conseillers communaux est aussi un phénomène qu'il ne faut pas négliger. Avec ces deux éléments, on arrivera à un résultat qui sera alimenté par la sagesse et la raison qui ont prévalu ici. »



ET LA SUITE...

Cette 4^{ème} rencontre des élus du Parc naturel transfrontalier du Hainaut ouvre ainsi le chantier de la structuration juridique du Parc transfrontalier.

Le Bureau transfrontalier pilotera les débats, discussions et échanges. Ils se poursuivront durant l'année 2015 afin de définir le chemin choisi pour cette nouvelle étape de consultation et de construction européenne au plus proche du terrain.





**LES MOTS CLÉS DE
CETTE RENCONTRE
DES ÉLUS :**

Education

Sensibilisation

Ecocitoyenneté

Aménagement durable

Partage

Mutualisation

Culture

Mobilité

Filières énergétiques

Economie rurale

Tourisme

Sport de nature

Echanges entre habitants

Canal de Mons Pommeroeul

RAVEL

Ecologie

Pérennisation

Biodiversité

Mobilisation

Identité territoriale

Préservation zones naturelles

Nouveaux modes d'exploitation agricole

Changement climatique

Etalement urbain

Services

Commerces de proximité

Inégalités territoriales et sociales

Structuration collaborations

Lien avec la population

Eau



Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

31, rue des Sapins
B - 7603 Bon-Secours
Tél. + 32 (0)69 77 98 10
Fax + 32 (0)69 77 98 11
parcnaturel@plainesdelescaut.be
www.plainesdelescaut.be

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

357, rue Notre Dame d'Amour
F - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. + 33 (0)3 27 19 17 70
Fax + 33 (0)3 27 19 17 71
contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr

AVEC LE SOUTIEN DE :



AVEC LE PARTENARIAT DE :



LE PNTH EST CERTIFIÉ

